



Objectifs de la formation

- Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière
- Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant
- Définir le besoin en termes d'emplacement traditionnels et de site cinéraire
- Prévoir ou non une extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes

Jeudi 23 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

Programme

- **Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés)**
 - *Inventaire des actes de concessions existants*
 - *Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuée et/ou occupée*
 - *Présenter chaque procédure possible à mettre en place (Reprise de terrain commun, de concession échue, de concession en état d'abandon)*
- **Développer des contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées**
- **Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité**
- **Études de cas rencontrés dans la collectivité et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.**

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Intervenant : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières
de la Ville de La Rochelle
Formateur professionnel